



COMMUNE DE BEYRIE-SUR-JOYEUSE

Extrait n° D-2024-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 du mois d'avril, à 21 heures, le Conseil Municipal de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DUBLANC, le Maire.

Date et affichage de la convocation	02/04/2024
Date d'affichage de la délibération	11/04/2024

Membres présents : M. Gilbert DUBLANC, M. Éric POCHELU, Mme Sylvie LANNEMAYOU, M. Julien TOCOUA, M. Olivier LUCU, Mme Maïder OTHEGUY, M. Arnaud MAINTENU, M. Daniel AMESTOY, M. Thomas ELISSONDO, M. Bernard LARRAMENDY, Mme Marie-Pierre BELLEAU, M. Sylvain SALLABERRY, M. Dominique MARIAN

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Membre excusé : M. Pascal MOUSTIRATS

Membre absent : Mme Eugénie LACAZE

Secrétaire de séance : M. Sylvain SALLABERRY

BILTZAR DES COMMUNES DU PAYS-BASQUE

Le Maire présente au Conseil le courrier reçu du Biltzar Pays Basque, association ayant pour objectif d'être la voix des Communes et de nourrir des réflexions sur les problématiques communes du Pays-basque pour être force de proposition.

Pour assurer son fonctionnement, le Biltzar propose aux communes de désigner un(e) représentant(e) de la Commune et un(e) suppléant(e) et de régler une cotisation d'adhésion annuelle s'élevant à 0,05 centimes par habitant.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

VALIDE l'adhésion au Biltzar des communes du Pays-basque,

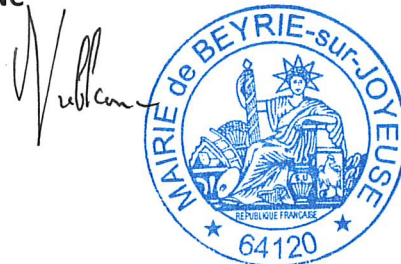
AUTORISE le maire à régler la cotisation annuelle s'élevant à 0,05 centimes par habitant,

DESIGNE Gilbert DUBLANC comme représentant de la Commune au Biltzar et Maïder OTHEGUY comme suppléante.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture et
publication le 11/04/2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à Beyrie-sur-Joyeuse.
Au registre ont signé le Maire et le secrétaire. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Gilbert DUBLANC



Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 064-216401208-20240405-D202412-DE

